



AVANCEMENT DES CAPITAINES : UNE PRIORITE

Un constat : les deux syndicats majoritaires qui ont signé le PPCR pour les officiers ont «oublié» de négocier l'avenir des capitaines.

L'Union des Officiers UNSA revendique un déroulement de carrière statutairement garanti à minima sur deux grades, pourquoi ?

- **Parce que sur les 4700 capitaines, une immense majorité des collègues sont déjà bloqués en attente d'accès au grade supérieur** : 1700 sont au 10^e échelon, 1700 aux 9^e et 8^e échelons, 700 aux 6^e et 7^e échelons.
- **Parce que les recrutements vont reprendre.** L'administration vient de décider la reprise des recrutements d'élèves dont les promotions seraient fortement augmentées dès 2020.

Dans cette perspective de reflation à terme du premier grade, il est urgent de garantir l'avancement des capitaines expérimentés en instaurant un avancement automatique et en fixant une durée maximale de carrière dans ce grade.

**DU 30 NOVEMBRE AU 6 DÉCEMBRE 2018,
PRENEZ VOTRE AVENIR EN MAIN.
VOTEZ POUR
L'UNION DES OFFICIERS UNSA.**

